



Syndicat National des Personnels  
de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse



*Secrétariat Régional Grand-Ouest*  
10 rue pasteur BP 128 56004 VANNES CEDEX  
Tél. :06.83.65.73.77 ou 06.83.67.21.21 fax :02.97.62.08.48  
email : [pjj.bpl@snpespjj-fsu.org](mailto:pjj.bpl@snpespjj-fsu.org)

**Fédération Syndicale Unitaire**

Le 25 mars 2009

**Continuer la mobilisation, organiser le blocage  
administratif des services.**

La circulaire Cap des postes spécifiques de la PJJ qui est parue le 24 mars 2009 confirme la volonté de casse des missions éducatives de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et organise la mise en place en urgence des orientations du Projet Stratégique National. Aucune mutation ne devient aujourd'hui possible à la PJJ sans entrer dans le cadre des redéploiements. Nous assistons de fait à la mise en place de CAP locales par lesquelles les personnels n'auront d'autres choix que de postuler sur des postes sciemment choisis par l'administration.

Aucune justification des choix unilatéraux de l'administration pour comprendre les fermetures de structures et la mise en place des inter départementalités n'a été apportée. Nous avons exigé de la Direction Inter Régionale qu'elle nous fournisse une copie des dossiers envoyés à l'Administration Centrale justifiant ces choix et à ce jour nous n'avons eu aucun retour. La marche forcée de l'administration est à l'œuvre et seul un mouvement d'ensemble des personnels permettra de la stopper. Les seuls éléments aujourd'hui retenus par l'administration sont la rentabilité et les économies budgétaires.

Nous avons exigé que les personnels redéployés aient connaissance de l'ensemble des postes qui leur seraient proposés par l'administration. Au lieu de cela, les rencontres ont eu lieu individuellement en donnant le moins d'informations possibles et en ne laissant de fait aucun choix véritable aux personnels.

Le mal-être et la maltraitance dans lesquels se trouvent aujourd'hui les personnels sont réels et on pouvait attendre de l'administration un traitement et une attention particulière de la situation personnelle de chacun d'entre eux. Toutes les incertitudes quand aux réorganisations en cours restent présentes.

56 postes sur 58 sont aujourd'hui proposés aux redéploiements de la nouvelle région Grand ouest pour les corps spécifiques de la PJJ :

- Comment doit-on interpréter le fort décalage entre le nombre de postes offerts et le nombre d'agents qui seraient redéployés dans ces catégories de personnels ?
- La circulaire de mobilité acte l'ouverture de 6 postes au SEEPM d'Orvault alors qu'il nous avait été dit que la non ouverture ces six postes faisaient partie intégrante des suppressions de postes sur la région et qu'ils permettraient ainsi de garantir le Plafond d'Emploi Autorisé (PAE). Dès lors, où doit-on craindre de nouvelles suppressions de postes ?

La grande majorité des personnels « touchés » par ces redéploiements appartiennent aujourd'hui aux corps communs du Ministère de la Justice.

Pour l'heure, aucune date n'est fixée quand à la sortie de la circulaire de mobilité les concernant. Il est inadmissible de laisser ces personnels dans cette situation d'absence totale d'informations sur les postes qui pourraient leur être proposés. Nous exigeons que la direction de la PJJ interpelle rapidement le secrétariat général afin qu'une priorité aux redéploiements deviennent effective pour l'ensemble de ces agents.

**Nous dénonçons le démantèlement actuel des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.**

**Nous dénonçons le déroulement des entretiens individuels qui ont eu lieu au niveau local concernant les propositions de postes effectuées aux personnels redéployés.**

**Nous demandons à la commission inter régionale des redéploiements de prendre en compte la situation réelle des personnels et non de faire accepter à tout prix les choix effectués par la DIR.**

**Nous exigeons un traitement humain des situations de tous les agents redéployés sur la DIR Grand Ouest.**

**Nous exigeons que tous les postes « offerts » à la CAP restent ouverts à la mobilité « classique » s'ils ne sont pas pourvus par des personnels redéployés.**

**Nous défendrons tous les personnels afin que leurs droits soient respectés et que leur situation soit traitée avec équité.**

**Nous appelons l'ensemble des personnels à refuser les orientations et les réorganisations actuelles par tous les moyens collectifs sur l'ensemble des services : blocages administratifs, refus de participer aux actions partenariales, communication à l'externe de la casse actuelle de la PJJ et de l'impossibilité pour les personnels d'exercer leurs missions d'éducation.**